

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N° 5471

présenté par

M. Potier, Mme Jourdan, Mme Thomin, M. Echaniz et les membres du groupe Socialistes et
apparentés

à l'amendement n° 4204 de Mme Pochon

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« afin d'atteindre, au 31 décembre 2026, l'objectif d'affectation de 15 % de la surface agricole utile
à l'agriculture biologique, au sens de l'article L. 641-13 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à réintroduire dans la loi l'objectif
initialement fixé dans le code rural supprimé par le Gouvernement.